



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »

Le Courrier du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1312 du 5 novembre 2008

Sommaire

	<u>PAGES</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Edito	3
4. Lettre C.G.T., F.O., C.F.D.T. au Ministre BORLOO concernant le « dialogue social »	4
5. 4 ^{ème} Congrès O.F.I.C.T.-C.G.T.	5-6
- Résolution adoptée au congrès	7
- Direction élue au congrès	8-11
6. Compte rendu du C.C.H.S. du 10 octobre 2008	12
7. Courrier envoyé au Ministère concernant la désignation des représentants C.G.T. au C.C.A.S.	12
8. Délocalisation	
- Courrier du Ministère	13-14
- Compte rendu inter-syndical de l'audience au Cabinet concernant le SETRA	15-18
- Lettre ouverte aux élus	19-20
- Courrier de la Députée-Maire de Bagneux au Premier Ministre	21-22
9. Grève à Météo-France : Communiqué du S.N.M.-C.G.T.	23
10. Courrier commun F.N.E.E.-C.G.T. et F.N.D.P.-C.G.T. concernant les Officiers de port et les Officiers de port adjoints	24-25
11. Courrier du Ministère sur un complément indemnitaire 2008 pour certaines catégories B et C	26-27
12. Lettre du Ministre BORLOO au Ministre WOERTH concernant la mise en œuvre d'un dispositif de bonification du service actif de certains personnels d'exploitation	28-29
13. Courrier de l'U.I.T. à la Fédération par rapport aux conséquences de la loi Grenelle 1	30
14. Pétition C.G.T.-F.P. sur l'I.R.C.A.N.T.E.C.	31
15. Déclaration de la C.G.T. sur trajets domicile/travail	32



AGENDA

Jeudi 6 novembre 2008 :

Elections CTP – C.H.S. – C.A.P. dans la fonction publique territoriale

Jeudi 6 novembre 2008 :

Secrétariat Fédéral

Vendredi 7 novembre 2008 :

Réunion Confédérale sur la politique financière avec COGETISE

Vendredi 7 novembre 2008 :

Groupe d'Echanges MEEDDAT

Jeudi 13 novembre 2008 :

Journée d'action à l'appel du S.N.P.T.R.I.

Vendredi 14 novembre 2008 :

Réunion U.G.F.F. sur le nouveau système de rémunération

Samedi 15 novembre 2008 :

1^{ère} journée du vote par correspondance aux Prud'hommes

Lundi 17 novembre 2008 :

Réunion confédérale sur la direction services dans le marché intérieur (Bolkestein)

Lundi 17 novembre 2008 :

Réunion du groupe de travail
« Prévention des risques suicidaires »
au MEEDDAT

Mardi 18 : bureau de l'U.G.F.F.

Mardi 18 et mercredi 19 novembre 2008 :

Commission Exécutive Fédérale

Mercredi 19 novembre 2008 :

Rencontre des Fédérations et composantes sur la constitution des DREAL

Jeudi 20 novembre 2008 :

Réunion du Groupe de travail fédéral sur l'outil syndical

Samedi 22 novembre 2008 :

Journée nationale d'action contre la privatisation de la Poste



INFOS BREVES

La MGET a été choisie par le MEEDDAT comme organisme référent pour la protection sociale complémentaire de ses agents.

La Fédération y reviendra dans un prochain article dans le Courrier du militant.



www.cgt.fr

D.C.N.S.

Les syndicats craignent « un démantèlement rapide » du groupe d'armement

Six syndicats (CGT, CFDT, UNSA, CGC, F.O. et C.F.T.C.) du groupe d'armement naval DCNS ont dénoncé jeudi la loi de programmation militaire 2009-2012 présentée mercredi en Conseil des ministres, qui prévoient selon eux « un démantèlement rapide » du groupe DCNS et pourrait conduire « très rapidement à sa privatisation ».



www.cgt.fr

IMMIGRES

Plus souvent frappés par le chômage

Parce qu'ils sont plus présents parmi les ouvriers ou employés, le taux de chômage des travailleurs immigrés est deux fois plus élevé que celui des non-immigrés, avec des différences selon les qualifications, le sexe et l'origine, relève une étude de l'Insee publiée aujourd'hui.



www.cgt.fr

PRIVATISATION DE LA POSTE

Le gouvernement dans le flou, la mobilisation continue

C'est avec la plus grande prudence et sans aucune illusion que les organisations mobilisés, contre la privatisation de la Poste, dont la C.G.T., ont accueilli les propos d'Henri Guaiaino, ce week end.



www.cgt.fr

LOI BOUTIN POUR LE LOGEMENT

Le Sénat approuve le désengagement financier de l'Etat et valide la ponction sur le 1 % Logement

Le Sénat vient d'adopter la « loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ». Seul l'article 17 prévoyant la remise en cause de la loi SRU a été rejeté par une majorité inédite de 314 voix contre et 21 pour. Les logements en accession sociale à la propriété ne seraient donc pas intégrés dans le quota de 20 % de logements sociaux pour les communes de plus de 3 500 habitants.



www.cgt.fr

ANNONCES DE N. SARKOZY

Déclaration de la C.G.T.

AGIR OU SUBIR

Le président de la République n'a visiblement pas pris la mesure de l'urgence sociale. Il avait annoncé « un plan de rupture pour l'emploi ». Son discours reste dans la logique des choix antérieurs où dominent les mesures de traitement social du chômage et de dérégulation du marché du travail.

Le président de la République procède au détournement de la revendication de « sécurité sociale professionnelle » pour justifier des mesures qui sont tout à l'opposé de la revendication posée par la C.G.T. Nous voulons beaucoup plus de sécurité pour tous les salariés, réduire la précarité, garantir le contrat de travail... Le Président de la République propose d'assouplir le régime des contrats à durée déterminée, de multiplier les petits boulots, de faire pression sur les chômeurs, de mettre en concurrence service de l'emploi et opérateurs privés, d'étendre le travail du dimanche... Il confirme ses choix de déréglementation du travail : mise en cause des 35 h, libéralisation du cumul emploi-retraite, facilitation de la rupture du contrat de travail.



EDITO

Oui, la crise financière était prévisible !!!

Depuis des années, la « bulle » financière ne cessait de gonfler. Tout le monde le savait. Cette bulle anéantissait l'économie réelle. Plus elle prenait de l'ampleur, plus elle avait besoin d'argent pour ne pas se dégonfler, tout en produisant énormément d'argent à ceux qui se servaient de cette bulle pour spéculer.

Ainsi, il y a dix ans les 500 familles les plus riches au monde, disposaient à elles seules de 6 % du produit intérieur brut (P.I.B., c'est à dire du total des richesses produites). Aujourd'hui elles en possèdent 14 %. Dans le même temps, pendant toute cette période, la précarité et la pauvreté ont battu tous les records.

La situation de la Caisse d'Epargne permet aux dirigeants de notre pays de se dédouaner et de relancer l'idée d'une crise sauvage qui n'aurait rien à voir avec le capitalisme. Pourtant c'est bien de la crise du capitalisme qu'il s'agit. L'interventionnisme répété des gouvernements n'est pas de nature à moraliser les circuits financiers. Au contraire il risque fort de les encourager à nouveau.

Pour aider le système, il faut à l'échelle européenne 1300 milliards d'euros. C'est dix fois le budget actuel de l'Union Européenne. En France le gouvernement a mis les fameux 360 milliards d'euros sur la table. Les chiffres sont tellement énormes que personne n'en mesure réellement leur portée. Selon des économistes très officielles, les pertes financières à l'échelle de la planète s'élèveraient à 20 000 milliards de dollars (1 dollar = environ 1,2 euros).

L'intervention des gouvernements des principaux pays capitalistes en injectant des centaines de milliards d'euros dans les caisses des principales banques, a certes permis de faire baisser momentanément les tensions nationales et internationales sur les marchés financiers, mais cela représente une prime aux valeurs pour sauver le capitalisme. Il est urgent de montrer et de démontrer que d'autres choix politiques sont nécessaires. Le capitalisme n'est pas mort. La crise qu'il traverse est une illustration de ses difficultés à toujours vouloir plus de rentabilité. Mais cette crise ne représente pas sa fin.

Une chose est sûre : ce sont les contribuables, les salariés qui vont payer. Cette note va leur être présentée sous différents aspects, en premier lieu le chômage, en second lieu les salaires et la réduction de tous les budgets sociaux de la nation pour 2009. L'urgence est de réorienter l'argent pour satisfaire les besoins humains et non plus la spéculation.

Alors mes camarades, revendiquons et portons dans l'unité la plus large la proposition de la C.G.T. d'un grand pôle financier public.

Devant cette urgence, il est nécessaire de construire dans toutes les entreprises des rassemblements de salariés, ensemble dans notre fédération, dans tous les services du MEEDDAT mettons en avant les propositions CGT et démontrons que la crise financière était bien prévisible.

La mobilisation est plus que jamais à l'ordre du jour.

James VARENNE
Membre du Bureau Fédéral



Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT)
Monsieur Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat
246 Bd St Germain
75007 Paris

Montreuil, le 27 octobre 2008

Monsieur le Ministre,

Les organisations syndicales CGT, FO, CFDT du MEEDDAT (qui représentent 80% des personnels) veulent par la présente vous interpeller concernant la situation dramatique du « *dialogue social* » dans votre ministère.

En effet, votre administration nous convoque à des réunions sans nous transmettre les documents dans des délais suffisants nous empêchant ainsi d'avoir un travail préparatoire satisfaisant. Pire, nous avons pu constater depuis peu, que nous n'avons même plus d'ordre du jour et que les documents nous sont remis en séance.

Nous vivons actuellement des réformes importantes qui nécessitent de réels débats et surtout de véritables négociations avec les organisations syndicales qui ont été élus massivement par les agents du ministère. Actuellement, en plus des dysfonctionnements cités ci-dessus, les syndicats n'ont aucune marge de négociation. Nous ne sommes cantonnées qu'à un seul rôle d'écoute.

Nos organisations syndicales n'entendent pas aller aux réunions que pour être informées mais bien pour pouvoir jouer notre rôle de représentants des personnels du ministère et avoir réellement une marge de négociation sur les réformes ou textes qui ont des effets très concrets pour les personnels.

Par conséquent, nous vous demandons de mettre fin aux dysfonctionnements constatés dans l'organisation du dialogue social au sein de votre administration : nous devons pouvoir disposer d'interlocuteurs fiables au niveau des relations sociales, correctement positionnés au sein du Secrétariat général. Les groupes de travail en matière de ressources humaines sur lesquels l'administration s'est engagée doivent s'ouvrir sans attendre. La prise en compte des attentes des personnels doit être au centre des débats et doit être concrétisée par l'administration. Nous devons disposer d'ordres du jour et de documents préparatoires suffisamment à l'avance pour pouvoir concerter avec une capacité d'analyse en amont.

Nous sollicitons une audience au Cabinet dans les meilleurs délais.

Si la situation devait perdurer, nos organisations syndicales prendront leurs responsabilités.

Dans l'attente, veuillez croire, monsieur le Ministre, à l'expression de notre considération.

Jean-Marie RECH
Secrétaire général FNEE-CGT

Hubert LEBRETON
Secrétaire général UFE-CFDT

Jean HEDOU
Secrétaire général FEETS-FO



Résolution du 4^{ème} congrès de l'OFICT

A l'heure de la crise financière qui repose avec force la question du rôle de l'Etat, le congrès propose de mettre en débat la construction d'un grand service d'ingénierie du développement durable (transport, logement, aménagement, écologie,...) et des moyens nécessaires, et dans ce cadre, la place des ingénieurs, cadres et techniciens.

Nous vivons une période de **bouleversements majeurs** :

- remise en cause du statut de la Fonction Publique
- divorce croissant entre diplômes, classifications et fonctions
- renouvellement générationnel, culturel, statutaire
- généralisation des méthodes de management issues du privé (individualisation, mise en concurrence des agents, coaching, culte de la performance,...)
- rôle nouveau assigné à l'encadrement
- basculement dans les rapports numériques entre catégories avec une part désormais majoritaire d'ingénieurs, de cadres et techniciens dans de nombreux services que ceux-ci soient titulaires, contractuels à durée indéterminée ou CDD, voire intérimaires, cadres « encadrant » ou non, « experts », tous salariés à responsabilités.

L'enjeu d'un **déploiement en grand de la CGT parmi les ICT** n'a jamais été aussi important. Il conditionne le devenir même de la CGT dans les services du MEEDDAT et ses établissements publics, notre capacité à défendre les personnels de toutes catégories, à combattre et inverser la spirale de déclin de nos services.

Face à l'utilisation de l'encadrement au sens large comme laboratoire d'expérimentation des nouvelles pratiques managériales et d'individualisation, il nous faut proposer des repères et construire avec les ICT des propositions revendicatives répondant à leurs aspirations sous peine de voir ces dernières dévoyées.

Il en va ainsi des salaires et qualifications, de la reconnaissance de l'investissement personnel, des déroulements de carrières, de la mobilité, du temps de travail, de la formation, des retraites, des pratiques de management ...

Face au rôle que l'on veut assigner à l'encadrement, au rétrécissement de leurs marges de manœuvre, à la mise en cause de leur technicité, à la perte progressive de sens et de finalité de leur travail, il nous faut leur proposer des repères leur permettant de se situer par rapport à leur travail, construire avec les ICT des réponses nouvelles leur garantissant des droits individuels et collectifs d'expression et d'intervention.

Face aux impasses d'un syndicalisme corporatiste mais souvent majoritaire parmi ces catégories, il nous faut leur offrir un syndicalisme qui prenne en compte la dimension catégorielle mais intégrée dans une démarche spécifique qui fasse le lien entre leur situation individuelle, celle de leur corps et des autres corps, qui fasse le lien aussi entre la place et leur rôle dans le travail et les missions du ministère et de ses établissements publics.

Pour répondre aux attentes et aux besoins de nos catégories, il nous faut leur offrir un espace pour se retrouver, sortir de leur isolement, traiter de leurs problèmes, et se mobiliser.

L'OFICT est l'outil fédéral pour progresser dans ce sens.

Le 4^{ème} congrès de l'OFICT considère que le **document de mise en débat** enrichi de la discussion constitue une bonne base pour notre activité dans les 3 ans à venir.

Il appelle à :

- organiser avec la fédération une journée d'études sur la construction d'un grand service d'ingénierie du développement durable
- développer des actions contribuant à l'égalité professionnelle
- mettre en place des groupes de travail pour aborder des thèmes spécifiques (management alternatif, temps de travail, rémunération, retraites,...)
- faire de notre action en direction des jeunes diplômés une priorité de travail.
- rechercher les moyens de renforcer notre activité en direction des A administratifs et développer une activité dans la durée en direction des ingénieurs
- développer les approches transversales entre les catégories et/ou les filières
- contribuer à la réussite des initiatives de l'UGICT et de l'UGFF en direction de l'encadrement supérieur
- intervenir auprès des instances du ministère pour porter les revendications de nos catégories, en lien avec la fédération
- impulser des actions mobilisant nos catégories pour faire aboutir ces revendications

Il s'engage à promouvoir des initiatives de déploiement et de terrain en direction des services recomposés ou non, où les ICT sont nombreux ou majoritaires comme les DIR, DREAL, l'administration centrale, le RST ...

Il entend ancrer l'activité de l'OFICT dans les services en constituant un réseau de militants, en développant les coopérations avec les organisations locales de la fédération, en resserrant ses liens avec l'UGICT et ses commissions départementales, tout comme avec l'UGFF et l'UFICT des services publics, et en prenant toute sa place dans la vie de la Fédération et de son évolution.

Montreuil, le 15 octobre 2008



Les camarades élu(e)s à la Commission exécutive de l'OFICT lors du 4^{ème} congrès

Nom	Corps	Catégorie	Service
BOCCARA Frédéric	Administrateur INSEE	A	Adm Centrale - CGDD
BOUBET Laurence	Attachée	A	DDE 71 - GRUM
BRAY Yves	TSE	B	ONCFS (69)
BRUN Matthieu	Géomètre	B	IGN (94)
CARPENTIER Nathalie	SAE	B	DRE Nord-PdC
CERISAY Patricia	SAE	B	Adm Centrale
COJAN Isabelle	Attachée	A	Adm Centrale - IGEM
CRIGNON Patrick	CAM CE	B	DRAM Nord PdC-Pic
DENIS Bernard	TSE	B	DDE 62
GARCIA Philippe	TSP	B	CETE NC
HALLINGER Patrick	Attaché	A	UGFF
KERRINCKX Dominique	SAE	B	DRE Picardie
LE BRIQUER Gérard	ITPE	A	UIT
LE LEZ Cyrille	TSE	B	CETE NC
MARIN Bernadette	Attachée	A	Adm Centrale
MERCIER Bernard	ITPE	A	CETMEF
PERROT MORIN Maryvonne	SAE	B	ENIM – Adm Centrale
PRESLE Olivier	ITPE	A	CETE
PROT Magali	Attachée	A	DDE 93
ROLAND Alain	Ingénieur	A	Agence de l'eau
SALANDRE Bernard	Contractuel RIN	A	OFICT/Adm Centrale
SEIGNEUR Elisabeth	PNT B	B	CETE NC
TATOT Fabienne	TSE	B	OFIT/Adm Centrale
THOMAS Pierre	ITCGE	A	IGN
VAN MARLE	Attachée	A	Adm Centrale

Le Secrétariat élu :

THOMAS Pierre – *Secrétaire Général*

BOUBET Laurence, CARPENTIER Nathalie, HALLINGER Patrick, LE BRIQUER Gérard,
ROLAND Alain, SALANDRE Bernard, TATOT Fabienne.



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr

COMPTE RENDU DU CCHS DU 10 OCTOBRE 2008

Les représentants CGT : Daniel BRO, Bertrand DETOURNAY, Kaci VANDERIELLE, Jean Yves LE BARS, Eric BERNARD.

ORDRE DU JOUR :

- **Accidents graves et mortels, tableau des suicides et des morts naturelles.**
- **Approbation du PV de la séance du 24 novembre 2005.**
- **Questions diverses.**

A la demande de la CGT une minute de silence est observée en mémoire de l'agent décédé dans l'exercice de ses fonctions, le jeudi 9 octobre 2008 à Poligny dans le Jura.

La CGT lit une déclaration liminaire. (Voir annexe).

Ce CCHS se tient avec le nouveau DRH, Monsieur RUYSSCHAERT.

Accidents graves et mortels, tableau des suicides et des morts naturelles :

L'administration présente les tableaux des accidents graves et mortels. La CGT dénonce leur nombre trop important. Elle dénonce également le fait que les mesures de préventions des risques lorsqu'elles sont demandé dans les services, se heurtent le plus souvent à des refus au motif que cela passe pour de l'entrave à l'exécution des taches et des missions, ce qui est proprement inadmissible. Bien entendu l'administration comme à chaque fois « est indignée » d'entendre de tels propos, qu'elle fait tout ce qui est en son pouvoir etc.... Cette sempiternelle ritournelle est connue mais il n'empêche que la vérité est bien là. En attendant le nouveau DRH, Monsieur RUYSSCHAERT indique qu'il veillera à l'application de la circulaire du 7 juillet 2008. Il donne acte du malaise existant dans les services suite aux réorganisations. Prenant exemple sur trois signalisations différentes dans trois DIRE,

il indique que les règles de bases ont été délitées, que toute la chaîne hiérarchique est impliquée et qu'il faudra veiller à ce qu'il y ait un minimum de cohérence.

Sur la problématique suicide, la **CGT** s'émeut de leur nombre. Elle pointe du doigt la situation du service navigation de la Seine ou en l'espace de deux mois, sur la même écluse, avec le même mode opératoire, deux agents ont mis fin à leurs jours. Cet étonnement est d'autant avéré, que le CLHS qui a suivi dans ce service, les deux suicides n'étaient même pas à l'ordre du jour ! C'est le constat amer que ce problème n'est pas pris en considération dans ce service. Il est constaté que l'administration a répertorié ces suicides comme s'étant produit aux domiciles, alors que ces agents étaient logés en NAS. Que ne ferait-on pas pour n'être pas impliqué au niveau responsabilité ?!

La **CGT** aborde le dossier amiante par une déclaration concernant les OPA et les agents des ports maritimes. Elle s'étonne que le décret amiante n'ait pas été transposé pour les OPA.

L'administration indique que cela n'est pas possible.

Prochain CCHS le 16 décembre 2008

LES REPRESENTANTS CGT



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr

Montreuil le 10 octobre 2008

Déclaration Liminaire au CCHS du 10 octobre 2008

Les incidences sur le plan physique et moral des accidents de services sont intolérables. La reconnaissance effective de la dangerosité et de la pénibilité de nos missions et de nos tâches doit être affirmée. Nos réunions analysent les causes et les conséquences des accidents afin de pouvoir prendre des mesures efficaces de prévention en vue d'éliminer les risques. Le rôle de la CGT au CCHS est donc d'intervenir, pour faire appliquer les textes relatifs à la sécurité des agents dans leurs missions, ainsi que ses recommandations. Le fait que nous constatons que nombre d'accidents de FLR, ainsi que ceux de FLU et fourgons pulvérisés par des semi remorques vont grandissant, nous démontre que les causes de ces accidents ne sont pas suffisamment traitées en amont. Lors de ces derniers accidents, certains agents ont eu beaucoup de chance, ce n'est pas le cas pour d'autres qui y ont laissé la vie. Ce constat vaut aussi pour les barrages à aiguilles, la sécurisation des accès dans les ports maritimes et établissements de signalisation maritime, et plus généralement les risques psychosociaux. Pour étayer nos propos, en 2007 :

- 2 543 accidents de service ont été déclarés pour 59 441 agents recensés.
- 34 353 jours d'arrêt de travail.
- 3 accidents mortels.
- 91 accidents graves.
- 1 agent de travaux sur dix a eu un accident de service en 2007.
- 1 OPA sur dix a eu un accident de service en 2007.
- 116 maladies professionnelles reconnues en 2007.
- 13 agents ont mis fin à leurs jours en 2007, chiffre connu.

Le manque d'effectifs dans les CEI, le travail posté, programmé, décalé, voire en demi astreintes rendent de plus en plus dangereuse nos missions. L'administration de par sa politique de réduction des personnels et des moyens porte et portera une très

grande responsabilité quant à la paternité de ces accidents. Cette diminution des effectifs a pour conséquence une baisse des niveaux de service à l'égard des usagers (secteur maritime, services navigation, bases aériennes etc.) entraînant de facto un délaissement de la sécurité au profit de la rentabilité. Les recrutements sans concours dans les CEI, (accord JACOB que nous la CGT n'avons pas signé), ainsi que les autres recrutements, risquent d'être, ce qui n'est pas acceptable, une cause de futurs accidents dans la mesure où aucune formation ne leur est dispensée avant leur prise de fonction.

Avec les fusions DDE / DDA, des pressions énormes sont exercées sur les personnels. Le harcèlement moral, dans certains cas fait partie de la panoplie. (Travail refait à plus de 60 reprises) par exemple. L'administration n'a même pas daigné répondre à ce jour au courrier de la fédération CGT, demandant des explications quant à la situation évoquée ci-dessus. C'est dire le mépris qu'a cette DDE à l'égard des organisations syndicales.

La fusion de services qui conduit à la création des DDT et des DREAL crée un malaise chez les agents, ceux-ci sont inquiets quant au devenir de leurs missions, et qui dit missions dit emplois, certains voient leurs missions abandonnées, ils sont inquiets de devoir changer de poste, d'équipe, de structure, les agents sont inquiets de devoir changer de lieu de travail avec une augmentation du temps consacré aux trajets domicile travail qui eux mêmes sont générateurs d'accidents. Augmentation des frais de transport, augmentation des frais de garde d'enfants et dégradation de la vie familiale.

Le nombre de suicides grandissant est là pour démontrer qu'il y a dans notre ministère un gros malaise et que nous sommes loin de l'épanouissement au travail. D'ailleurs ce terme est très peu usué, alors que de notre point de vue il devrait l'être davantage, déterminant qu'il est du bien être des humains que nous sommes. A quand le slogan durable : « Travailler c'est bien, s'épanouir au travail c'est mieux » ?

D'autres interventions CGT vont compléter la présente intervention.

Les représentants CGT



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr

Montreuil, le 21 octobre 2008

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable
et de l'Aménagement du Territoire
Secrétariat Général
Direction des Ressources Humaines,
Madame Dominique VARAGNE
Sous Directrice des Politiques Sociales et des Pensions
Tour Pascal B
92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX 04

Objet : désignation des représentants CGT au CCAS

Madame la Directrice,

J'ai l'honneur de vous faire connaître par la présente les noms des représentants CGT qui siègeront au Comité Central d'Action Sociale (CCAS) renouvelé le 4 novembre 2008 :

Titulaires :

Christian DUJON
Christian MAHUT
André MANDARD
Josiane PASQUALOTTO
Jean Marie RECH
Jean Marc TRACKOËN
Kaci VANDERRIELE

Suppléants :

Yasmina LAKHDAR
Christian LAURON
Christian LUCCHINI
Jean MARTIN
Jocelyne PELE
Christophe RAIMBAULT
Henri TRICHET

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général
Jean Marie RECH



Compte-rendu de l'Audience au Cabinet du Ministre Borloo De la délégation intersyndicale du Sétra le 22/10/08

Nous avons été prévenus le matin même du changement d'adresse pour le RDV.
 Nous avons été reçus par (dans l'ordre de disposition autour de la table) :
 Mme Corinne Arnoux, chargée de mission
 Mr Jean-François Carencio, directeur du cabinet de JL Borloo
 Mr Thomas Degos, directeur adjoint du cabinet de JL Borloo
 Mr Dominique Mortelecq, chef de service au Secrétariat Général du MEEDDAT.
 Globalement, seul Mr Carencio a parlé.

Ce qu'il s'est dit	Notre analyse
<p>Il a commencé par nous dire "J'Assume", par nous dire qu'il était bien conscient que cela aurait un impact sur le Sétra, qu'il n'y aurait pas de délocalisation sans regarder au cas par cas les situations pour chaque cellule familiale, etc. etc.</p>	<p>D. Lallement aussi l'a dit, ce qui nous fait 2 responsables « bouc-émissaires »! Qui sera le 3ème?</p> <p>Les formules de politesse en quelque sorte...</p>
<p>La décision a été annoncée officiellement lundi. Il se laisse désormais 1 mois pour avoir des éléments et engager une étude de faisabilité. Quand on le questionne sur la logique de prendre la décision avant cette étude, il répond : « Il vaut mieux décider et défaire après, plutôt que faire une étude car ce n'est jamais fait ».</p> <p>C'est la logique politique actuelle : l'État décide puis analyse ensuite, quitte à faire marche arrière.</p> <p>Il nous l'a annoncé d'entrée, il ne croit pas que la délocalisation à Sourduin est une "cata pour l'avenir du Sétra". Et il espère que l'étude de faisabilité le démontrera.</p> <p>« Ce n'est pas la déportation. »</p>	<p>De qui se moque-t-on ?</p> <p>On connaît donc déjà les conclusions avant même que l'étude ne soit lancée... À moins que l'étude ne soit réalisée par quelqu'un de neutre... Mais qui peut être neutre sur ce sujet ? En attendant, on comprend bien que cette annonce a pour seul but de faire patienter les agents, en leur faisant croire que la décision peut encore être annulée.</p> <p>Nous croyons aussi qu'elle peut être annulée, MAIS ce n'est pas cette étude de faisabilité qui le décidera. Seules la mobilisation des personnels du Sétra et leur capacité à montrer l'absurdité de cette délocalisation permettra de peser sur la décision finale.</p>

<p>« Le Sétra à Sourdun, ça coûtera plus cher que le Sétra à Marne-La-Vallée (MLV). Mais ce n'est pas du gaspillage d'argent public, on fait de l'aménagement du territoire. »</p> <p>Il s'est fortement énervé à ce sujet, en faisant une attaque personnelle.</p> <p>« Si vous saviez les gaspillages qu'il y a dans ce ministère ! »</p>	<p>Pourquoi rajouter de nouveaux gaspillages ?</p>
<p>Et quand on lui parle de bilan Carbone catastrophique et qu'un service du ministère du développement durable ne peut pas se le permettre, il répond que « nous sommes également au ministère de l'aménagement du territoire ! »</p>	<p>Ah, qu'ils paraissent lointains les engagements du Grenelle ! (pourtant la première loi Grenelle passe actuellement au Parlement...) Le Directeur du cabinet du MEEDDAT place donc l'Aménagement du Territoire en priorité devant le Développement Durable !</p>
<p>On lui a parlé des problèmes de fonctionnement avec les Directions d'Administration Centrale (DAC) et notamment du fait que si le Sétra est moins réactif, il perdra d'intérêt pour les DAC. Pas de réponse...</p>	<p>Cet argument nous paraît primordial pour montrer l'absurdité de cette délocalisation. Pour le moment, il ne veut pas l'entendre.</p>
<p>Les réunions du Réseau Scientifique et Technique (RST) ? « On les fera à MLV ! »</p>	<p>On imagine donc que pour les réunions internationales, ce sera pareil. Il sera intéressant d'indiquer cela aux élus locaux qui comptaient probablement sur l'arrivée du Sétra pour leur donner un peu de visibilité au plan national et international...</p>
<p>JF Carencó : « Mais vous ne voulez pas que je vous dise déjà comment fonctionnera le Sétra à Provins! Je ne peux pas déjà le savoir! »</p>	<p>D'accord Mr Carencó, mais dans un premier temps, vous nous avez donné la réponse qui vous apparaissait la plus « naturelle », non ?</p>
<p>JF Carencó a une vision du Sétra à long terme : 15 ans. Il nous a dit qu'il peut se passer des services du Sétra pendant plusieurs années si celui-ci se retrouvait vidé de ses compétences.</p>	<p>On en déduit donc aisément que les personnels actuels, il s'en moque.</p>
<p>Et il ne veut pas entendre que l'annonce de la décision officielle va précipiter la fuite des agents. À la question, « Si demain matin, tout le monde pose une demande de mutation, que ferez-vous ? », il répond « Demain matin, les agents, je ne les laisserai pas partir. »</p>	<p>Il l'a glissé rapidement et une seule fois. Malgré le fait d'avoir annoncé que le déménagement se ferait sur la base du volontariat... On ne sait trop qu'en penser...</p>

<p>Toujours sur cette vision à long terme de 15 ans. D'ici là, peu importe que le Sétra se vide. On reconstruira la compétence. Le Sétra renaîtra de ses cendres, tel un phénix. Et la LOLF qui menacerait de supprimer les postes vacants, ça se contourne : « Regardez ce que j'ai fait avec l'ADEME ! »</p> <p>Le Sétra, bientôt une agence ? Quand on lui pose la question, il s'emporte en disant « Je n'ai pas dit que ce sera la même chose, pour vous, il faudra inventer autre chose. »</p>	<p>Pour info, il est possible pour l'ADEME de lever des fonds afin de s'auto-financer.</p> <p>Le Sétra en agence ? Pour mieux le privatiser ensuite ?</p>
<p>Il est bien conscient que l'implantation du Sétra à Sourduin « ça ne favorisera pas le dynamisme du RST. Il n'y a qu'un imbécile qui pourrait dire ça. »</p>	<p>Chercherait-il à affaiblir le RST ?</p>
<p>À la question « Vous affirmez que le pôle de MLV continue ? » il répond affirmativement.</p>	
<p>« Nul n'est propriétaire de son emploi, Nous, fonctionnaires, sommes tous des serviteurs de la Nation et la volonté de la Nation s'exprime par le peuple, le Parlement! »</p>	<p>Entendu, nous allons demander aux parlementaires ce qu'ils pensent de la délocalisation du Sétra à Sourduin... On sait déjà que MH Amiable, député-maire de Bagneux y est opposée et elle l'a fait savoir à F Fillon par une lettre.</p>
<p>« Chaque jour dans le cadre de mon travail, ce que je fais, c'est un tissu de contradictions. »</p>	<p>Avec un tel argument, on peut faire n'importe quelle bêtise et s'en dédouaner aussitôt!</p>
<p>« Un bout du Sétra déménagera à Sourduin » Il l'a glissé une fois au début de l'audience et quand on lui a fait remarquer, il a répondu qu'il s'était mal exprimé.</p>	<p>Peut-être, mais même au niveau de l'encadrement du Sétra, il est envisagé que les personnes ayant des réunions régulièrement sur Paris aient un bureau à MLV. En clair, on peut imaginer que l'encadrement se trouverait à MLV et les forces vives à Sourduin.</p> <p>On peut aussi imaginer qu'une partie des missions du Sétra soit positionnées à MLV.</p>

Autres citations en vrac :

« Provins, ce n'est pas loin de MLV, ce n'est pas le bout du monde quand même. »

« Ce n'est pas la déportation. »

« Je n'ai aucune volonté de détruire le Sétra sinon je m'y serais pris autrement. J'aurais fermé les postes et en 18 mois, c'était fait. »

« J'ai un devoir d'Aménagement du Territoire et de voir si le Sétra est viable à Sourdon. »

« Le pôle statistique ne vaut que s'il y a un vrai pôle statistique. »

« On déshabille Paul parce qu'on a plus de chance de le rhabiller. »

Concernant le Sétra, « Le ministère a besoin d'un organisme de ce type. »

« Mon rôle est de chercher la solution et de proposer la moins mauvaise. »

On lui a quand même fait savoir à la fin de l'audience que nous étions des représentants du personnel et qu'en l'occurrence, le personnel était décidé à mener des actions jusqu'au bout! Il a répondu qu'il y était insensible. On verra...

Faute de temps (Mr Carencio s'est levé montrant qu'il voulait partir), nous n'avons pu poser certaines questions :

« Quelle sera la position du Sétra dans l'organigramme du ministère ? »

« Quels sont les projets du cabinet en matière d'ingénierie publique transports dans ce contexte ? »

« Comment voyez-vous l'Avenir du RST ? »

Bravo et Merci à la centaine d'agents présents devant le ministère pour leur patience.

Merci à tous pour votre soutien !

Nous organiserons une Assemblée Générale après la rentrée des vacances de la Toussaint.

D'ici là toutes les bonnes volontés et toutes les idées sont les bienvenues. N'hésitez pas à nous contacter par mail sur les boîtes syndicales ou à venir nous voir.

L'UNION FAIT LA FORCE

Lettre ouverte à
Christian Jacob (UMP), député-maire de Provins,
Eric Torpier (SE), maire de Sourdun,
Bertrand Caparroy (PS), Conseiller général du canton de Provins
et leurs administrés

Concernant les mesures de compensations relatives à la restructuration de la carte militaire et en particulier la fermeture du 2e régiment de hussards basé à Sourdun (1200 habitants), Christian Jacob, député UMP dans cette circonscription, et ancien ministre de la Fonction Publique, se déclarait fin juin "aterré" par "le degré zéro" de la réflexion du ministre de la Défense « *sur la revitalisation" des sites militaires voués à la fermeture. "Il n'y a aucune approche sous l'angle territorial de cette réforme du côté du ministère de la Défense* ».

Aujourd'hui, sur décision brutale du Premier ministre, le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire vient d'annoncer la délocalisation du Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA) à Sourdun au 31 décembre 2010.

Cette délocalisation n'est pas plus basée aujourd'hui qu'hier sur une quelconque réflexion stratégique. Et encore moins d'une démarche d'aménagement du territoire. En isolant le SETRA du reste du ministère et de l'ensemble de ses partenaires privés et publics, cette décision politique, arbitraire, réduit à néant toute perspective d'avenir pour ce service scientifique et technique.

Le 2e régiment de hussards dont les 895 hommes du régiment vont déménager à Haguenau emploie au total 1 850 personnes, ce qui représente «*30 millions d'euros de masse salariale, qui sont injectés dans l'économie locale*».

Afin de rassurer ses administrés, Christian Jacob déclarait il y a une semaine dans la presse "*la ville de Sourdun héritera d'un superbe service technique de cadres supérieurs du ministère des Transports qui regroupe 300 agents*".

Les représentants du personnel du Sétra, après calcul, évoquent à peine 10 % d'agents susceptibles de suivre leur service, sans même envisager la possibilité d'implantation des familles promises pour relever l'économie locale.

Cette délocalisation compensatoire n'est elle pas qu'un jeu de dupes politiques ? n'est ce pas en fait qu'une opération de communication et de destruction du service public ?

Au final, la ville de Sourdun va hériter d'un service physiquement composé de moins d'une vingtaine d'agents, qui aura perdu toute sa valeur et ses compétences. Un service moribond, bien sûr, avec sur le papier, comme s'y est engagé le gouvernement, un transfert des 300 ETP promis (équivalents temps pleins). Mais ce n'est pas avec ce jargon utilisé au sein de la RGPP (Révision générale des politiques publiques), que Christian Jacob pourra rassurer ses administrés en leur faisant croire que le salut de l'économie locale viendra de ce plan.

La vingtaine d'agents qui accepterait éventuellement, cette délocalisation n'irait à Sourdun que pour travailler, et en aucun cas pour y habiter avec leurs familles. Pour cette vingtaine d'agents, la moitié pourrait être composée d'agents proches de la retraite qui effectueraient la navette pendant encore 1 ou 2 ans afin d'obtenir une retraite complète, ou en affectation récente au Sétra et donc avec peu d'expérience et aucune expertise afin de faire fonctionner le service de façon optimum.

Ce qui veut dire, que moins de 3 ans après l'arrivée du Sétra à Sourdun, il restera moins de 10 agents du service actuel. Et il sera bien difficile de faire venir des agents de l'Etat expérimentés au sein d'un service qui ne sera plus tête de réseau et qui aura perdu tout rayonnement national et international dans tous ces champs de compétence. Il ne pourra plus fonctionner !

Les seuls agents jeunes, et pas obligatoirement chargés de famille, susceptibles de prendre un poste à Sourdun, seraient des premières affectations « volontaires désignés » parce que sortis d'école, qui n'auront aucune compétence pour des missions scientifiques et techniques.

Il est difficile d'imaginer qu'ils choisiront de vivre à Sourdun plutôt que de faire la navette chaque jour depuis Paris ou sa proche banlieue.

**Messieurs, vos administrés pourront bientôt constater que
Messieurs Morin et Monsieur Fillon qui vient de signer cet
acte de délocalisation, vous ont trahis.**

**Il y aura bien deux victimes dans cette affaire :
le SETRA et votre agglomération !**

L'intersyndicale CFDT-CGT-FO des personnels du SETRA

MARIE-HELENE AMIABLE
DEPUTEE DES HAUTS-DE-SEINE
MAIRE DE BAGNEUX

Monsieur François FILLON
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris

Bagneux, le 21 octobre 2008

Monsieur le Premier Ministre,

J'attire votre attention sur la situation du Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA) situé à Bagneux dans les Hauts-de-Seine.

Vous avez annoncé vendredi dernier la délocalisation de ce service à Sourdun, commune de Seine-et-Marne, distant de près de 100 km de Bagneux. Une fois de plus, aucune concertation, ni avec les élus locaux, ni avec les organisations syndicales n'a été engagée au préalable et la plupart des salariés du SETRA, comme moi-même, avons appris cette mesure par les médias.

Je suis d'autant plus étonnée de cette annonce que le SETRA était intégré dans un autre projet entériné en 2007 par le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, Dominique Perben. Il avait souhaité et mis en oeuvre la création d'un « *ensemble scientifique de rang mondial dans le domaine de la construction, des transports, du génie civil et de l'environnement urbain* ». Le service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements devait le rejoindre à l'horizon 2011.

Ce pôle scientifique et technique devait regrouper, à Marne-la-Vallée, trois établissements supérieurs d'enseignement, ainsi que trois établissements du réseau scientifique et technique du ministère des transports dont le SETRA fait partie. Ce pôle devait être financé par le produit des opérations immobilières réalisées avec les anciens locaux de ces établissements.

Dans ces circonstances, le projet du départ du SETRA à Sourdun pose plusieurs questions. Où est la pertinence scientifique d'une telle délocalisation ? Cela signifie-t-il que le SETRA, qui accueille régulièrement de nombreuses personnalités scientifiques et techniques, sera mis à l'écart de ce pôle voulu « d'excellence » au rayonnement international.

Au moment où nous commençons l'examen du projet de loi de finances au Parlement, je m'interroge également sur le coût d'un tel projet et le devenir du financement du pôle de Marne-la-Vallée.

Le départ du SETRA vers Sourdun ferait partie du plan de relocalisation de 5 000 emplois publics visant à compenser les pertes d'emplois dues à la réforme de la carte militaire, annoncé cet été par Hubert Falco, et dont vous avez précisé les contours dans une circulaire datée du 25 juillet 2008.

Lors de la présentation du livre blanc de la défense et de la sécurité nationale, le président de la République avait déclaré que le rôle de l'armée n'était pas l'aménagement du territoire, propos que vous avez vous-même repris en juillet. Cependant, les administrations centrales et leurs personnels ne doivent pas non plus être utilisés à cette fin.

La création d'un pôle de la statistique publique et la délocalisation de 1 500 emplois à Metz entre dans ce projet de compensation. L'annonce de ce projet, qui se traduirait par le déplacement de près de 1 000 emplois de statisticiens, notamment de Malakoff dans ma circonscription, a été également faite sans dialogue et en mettant les personnels devant le fait accompli.

L'absence de concertation et ces prises de décision unilatérales de délocalisation sont irrespectueuses des parlementaires, des élus locaux et des représentants des personnels. C'est pourquoi, je vous prie de bien vouloir engager au plus vite les concertations nécessaires et de bien vouloir apporter tous les éclaircissements à ce projet.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à mes salutations respectueuses.

Marie-Hélène AMIABLE
Députée des Hauts-de-Seine
Maire de Bagneux

LA GREVE DE METEO-FRANCE

Partout en France des Assemblées Générales des personnels se sont réunies suite à la rencontre du jeudi 23/10, entre les organisations syndicales et M. Jean-François Carencu, le directeur de cabinet de Jean-Louis Borloo.

Les personnels ont donc été en mesure d'apprécier le document écrit formalisant l'état des discussions au ministère à l'issue d'un entretien d'une heure et demi avec M. Carencu, puis avec son Directeur adjoint M. Thomas Degos, le PDG ayant participé à tous ces entretiens.

Le décodage du texte est très clair et sa teneur tient en peu de mots ; en aucun cas le ministère ne reviendra sur l'application stricte de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) à Météo-France :

« La suppression des 131 emplois en trois ans n'est pas négociable. »

Et en conséquence la restructuration de l'implantation départementale pas plus :

Plus de la moitié des centres départementaux et stations météorologiques seront supprimées à partir de 2012 et à échéance de 2017.

Partant de là, les très relatifs progrès induits pas ce texte n'emportent aucune adhésion. Qu'on en juge :

- préavis de trois ans donné aux personnels concernés par la fermeture de leur centre départemental
- engagement du directeur de cabinet à donner à l'établissement les moyens correspondant aux mesures envisagées sur les futurs contrats d'objectifs (que vaut l'engagement d'un chef de cabinet destiné éventuellement à quitter son poste bien avant ?)
- des promesses de traitement social des agents dont le poste sera supprimé (connaissant le projet de loi sur la mobilité...)

Le SNM/CGT est donc loin de considérer que le conflit est réglé. Cependant, l'intransigeance de la direction générale, du ministère et du gouvernement, face à la mobilisation historique de ces quinze derniers jours, a montré que les agents de Météo-France ne sauraient s'opposer, seuls, au dogme de la RGPP. En même temps, dans toutes les assemblées générales, la nécessité de convergences interprofessionnelles dans la fonction publique s'est imposée.

L'intersyndicale CFDT, SNITM-FO, SNM-CGT, SPASMET-Solidaires et la majorité des agents consultés, ont décidé de suspendre le mouvement sous sa forme actuelle.

Cependant, la suspension de la grève ne règle pas pour autant le conflit et dans toutes les assemblées générales il a été décidé de poursuivre les actions de sensibilisation et d'information des citoyens et des élus ; de plus, l'appel à la mobilisation de toute la fonction publique, contre la RGPP, a été voté très majoritairement.

Le SNM/CGT reste mobilisé auprès des agents en continuant de s'investir dans la campagne d'information sur le rôle de Météo-France en tant que service public national et de proximité dans tous les départements.

Il mettra tout en œuvre pour participer à une convergence des luttes dans la fonction publique et dans le cadre interprofessionnel public/privé contre le démantèlement et la casse programmée de notre service public.

Contacts : SNM/CGT Toulouse, 05.61.07.96.85 – SNM/CGT Paris, 01.45.56.73.90 -
Emmanuel CELHAY, 06.21.92.51.73 – Benoît DUMONT, 06.99.59.69.88

Fédération Nationale des Ports et Docks



ET DES TRANSPORTS, ENTREPÔTS DES MAGASINS GÉNÉRAUX ET PUBLICS, MANUTENTION DES FLEUVES, RIVIÈRES, CANAUX, AÉROPORTS ET VILLES DE FRANCE, DES TERRITOIRES ET DÉPARTEMENTS D'OUTRE MER, PORTS DE PLAISANCE, ENTREPRISES DE PROPRIÉTÉ.

Camarades,

Le jeudi 23 octobre 2008 une réunion s'est tenue dans les locaux de la Fédération de l'Équipement-Environnement en présence de :

- ✓ La Confédération
- ✓ La Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T.
- ✓ La Fédération de l'Équipement et Environnement
- ✓ Le syndicat des Affaires Maritimes
- ✓ Michel KENEMER, Officier de Port du Havre
- ✓ Bachir SEKKAÏ, Officier de Port de Rouen
- ✓ Frédéric EDELINE, Officier de Port de Bordeaux.

Chacun s'est exprimé librement avec le seul souci d'être constructif pour régler le problème de division des OP/OPA.

Les débats ont été guidés par la volonté de voir la branche retrouver une cohésion nationale, rassemblée au sein de la C.G.T., dans l'intérêt des salariés.

La Confédération a précisé qu'elle ne prendra aucune décision à la place des deux Fédérations concernées. Les statuts ne le prévoient pas.

Par conséquent, les deux fédérations sont claires, c'est la Fédération des Ports et Docks qui a en charge la branche OP/OPA.

Cependant, la Fédération Nationale des Ports et Docks et la Fédération de l'Équipement-Environnement confirment leur décision de travailler en commun afin de dégager des solutions pour que les OP/OPA retrouvent l'unité nationale dont ils ont besoin.

Les élections professionnelles qui se dérouleront prochainement prévoient un dépôt des listes pour janvier/février.

Il serait suicidaire et impossible de présenter deux listes C.G.T.

Les deux fédérations vont donc travailler pour qu'une liste commune C.G.T. soit présentée. Pour ce faire, des réunions de travail devront se tenir avec les représentants des Officiers (des deux cotés) en présence des deux fédérations. Au-delà des élections,

Adresser le courrier à :

Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. Case 424 - 93514 Montreuil Cedex

Téléphone 01 48 18 82 96 - Fax 01 48 18 82 94 - Mail : contact@portsetdocks.org - Site : www.portsetdocks.org

CCP Fédération Ports et Docks 2061 76 K Paris

nous devons poursuivre le travail de rassemblement des OP/OPA tant sur les revendications que sur l'outil syndical.

Camarades, les OP/OPA ont depuis de nombreuses années obtenu des avancées sociales grâce à la Fédération Nationale des Ports et Docks et au travail en commun réalisé avec la Fédération de l'Equipement-Environnement.

Les conflits internes sont en train de détruire des années d'acquis.

Peu nous importe les responsables de cette division qui ont entraîné le climat actuel.

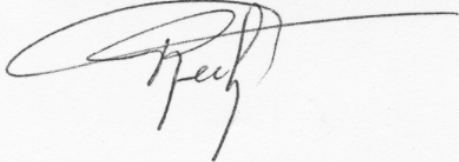
Sachons nous servir de l'histoire, des erreurs commises pour relever la tête, pour avancer et regagner le terrain des conquêtes sociales.

A l'heure où le Ministère souhaite remettre en cause votre statut afin de vous remplacer par des agents auxiliaires, il est impératif et urgent de retravailler tous ensemble dans l'unité sur des bases C.G.T.

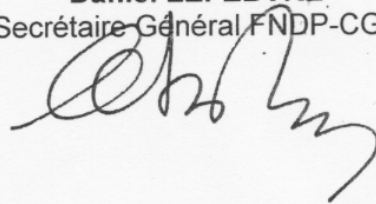
C'est dans votre intérêt et celui de toute la C.G.T.

Montreuil, le 28 octobre 2008

Jean Marie RECH
Secrétaire Général FNEE-CGT



Daniel LEFEBVRE
Secrétaire Général FNDP-CGT



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat Général

Direction des Ressources Humaines

Service de la Gestion du Personnel

Département des Etudes, des Rémunérations
et de la Réglementation

Bureau de la politique de rémunération
SG/DRH/SGP/ERR2

Référence :
Vos réf. :

Affaire suivie par : Céline RENOUARD et Eric WIERZBINSKI

celine.renouard@developpement-durable.gouv.fr

eric.wierzbinski@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 01 40 81 60 98 – Fax : 01 40 81 65 13

Objet : fin de gestion 2008 – complément indemnitaire pour les
agents de catégorie B et C

Paris, le 22 OCT. 2008

Le Directeur des ressources humaines

à

Monsieur le vice-président du Conseil général
de l'environnement et du développement
durable,

Mesdames et messieurs les directeurs
d'administration centrale,

Mesdames et messieurs les chefs de services
déconcentrés.

Dans la perspective d'une revalorisation des régimes indemnitaires des agents du MEEDDAT, un complément indemnitaire exceptionnel est alloué aux agents de catégorie B et C à hauteur de 220 € pour les agents de catégorie B et de 100 € pour les agents de catégorie C.

Ce complément indemnitaire est non modulable et à verser au prorata du temps de travail et de présence des agents, sur les indemnités propres aux différents corps, il sera versé en ISS pour les agents de la filière technique.

Dans la mesure où les services ont déjà réalisé leurs exercices indemnitaires locaux, les différences constatées pour certains corps ou certains grades pourront être comblées pour la fin de gestion 2008 sous forme de complément exceptionnel.

J'attire votre attention sur la nécessité de verser ces compléments au plus tard sur le mouvement de paie de décembre 2008.

Vous trouverez en annexe la liste des corps éligibles à cette mesure.

Le directeur des ressources humaines



Jean-Claude RUYSSCHAERT

PJ : 1
Copie à :

Présent
pour
l'avenir

Compléments indemnitaires 2008

Filière Administrative

Corps de catégorie B	complément indemnitaire 2008	Indemnités supports de la prime
Secrétaire administratif	220 €	IAT / IFTS
Infirmier(e) des services médicaux de l'Etat	220 €	IAT / IFTS
Assistant(e) de service social	220 €	Indemnité de polyvalence / IFRSTS
Contrôleur des transports terrestres	220 €	IAT / IFTS
Inspecteur du permis de conduire	220 €	PSR / ISP
Contrôleur des affaires maritimes	220 €	IAT / IFTS
Contrôleur du travail	220 €	Prime de technicité / Prime d'activité
Contractuel de catégorie B (disposant d'un régime indemnitaire)	220 €	IAT / IFTS

Corps de catégorie C	complément indemnitaire 2008	Indemnités supports de la prime
Adjoint administratif	100 €	IAT
Syndic des gens de mer	100 €	IAT
Contractuel de catégorie C (disposant d'un régime indemnitaire)	100 €	IAT
Contractuels Berkani (droit public et droit privé)	100 €	Avenant au contrat

Filière Technique

Corps de catégorie B	complément indemnitaire 2008	Indemnités supports de la prime
Technicien supérieur principal et technicien en chef détachés sur emploi fonctionnel de chef de subdivision	220 €	ISS
Technicien supérieur principal	220 €	ISS
Technicien supérieur en chef	220 €	ISS
Technicien supérieur	220 €	ISS
Contrôleur principal	220 €	ISS
Contrôleur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	220 €	ISS
Contrôleur conducteur	220 €	ISS
Conducteur principal des travaux publics de l'Etat	220 €	ISS

Corps de catégorie C	complément indemnitaire 2008	Indemnités supports de la prime
Dessinateur chef de groupe	100 €	ISS
Dessinateur	100 €	ISS
Expert technique principal	100 €	ISS
Expert technique des services techniques	100 €	ISS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le ministre d'État

Paris, le 15 OCT. 2008

Monsieur le Ministre,

Lors d'un discours à l'Assemblée Nationale en octobre 2007, le Ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité a affirmé que l'intérêt du Gouvernement était « d'assurer la justice de notre système de retraite ». A l'occasion d'un discours prononcé un mois plus tôt, le Président de la République a jugé « indigne » l'existence de « régimes spéciaux qui ne correspondent pas à des métiers pénibles et de métiers pénibles qui ne correspondent pas à un régime spécial ».

Or, ainsi que vous le constaterez dans le document joint à la présente lettre, les agents du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État sont, à l'évidence, dans cette deuxième catégorie : ils exercent un métier pénible sans bénéficier d'un régime de retraite leur permettant un départ anticipé sans perte financière.

Les études conduites par mes services permettent de constater que ces agents sont très exposés aux accidents, maladies professionnelles ou invalidité, et ce malgré les efforts conséquents déployés en matière d'amélioration des conditions de travail. Ils encourent par exemple un risque d'accident de travail jusqu'à vingt fois supérieur à celui des autres agents du ministère. Sur trente-six agents décédés entre 2002 et 2006 du fait d'un accident de travail, vingt-six étaient des personnels d'exploitation, soit plus de 70% des cas alors qu'ils ne représentent que le tiers de l'effectif du ministère sur cette période. D'une manière plus générale, les décès toutes causes confondues sont plus nombreux chez les personnels d'exploitation que dans les autres filières, le risque étant quasiment doublé à partir de quarante cinq ans. L'impact de la pénibilité de leur métier se mesure également après la vie active, lorsqu'ils ne sont plus exposés, car ils décèdent en moyenne trois ans et demi plus tôt que les autres agents retraités de catégories B et C du ministère.

Ces mêmes études montrent que les risques et leur gravité augmentent considérablement avec l'âge. Or, la durée de cotisation pour la retraite s'allonge progressivement, et l'âge de recrutement est par ailleurs de plus en plus élevé. Dans ce contexte, la pénibilité et la dangerosité des missions d'exploitation seront de plus en plus difficiles à supporter. Un indicateur, parmi d'autres, montre en effet que les arrêts de travail sont en moyenne deux fois plus longs chez les agents en fin de carrière.


Monsieur Eric WOERTH
Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique
139, rue de Bercy
75012 PARIS

Présent
pour
l'avenir

La réglementation permet déjà à certaines catégories de personnels de bénéficier d'un dispositif de bonification de leur temps de service, qui permet un départ anticipé avec une pension à taux plein. Tel est le cas par exemple des personnels militaires, des personnels actifs de la police, des personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire, des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne et des sapeurs pompiers professionnels. L'équité veut que les agents du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État en bénéficient également, dans les conditions qui sont précisées en pièce jointe et sur lesquelles je souhaiterais obtenir votre appui. En effet, il serait juste que les agents ayant au moins quinze années de service actif bénéficient d'une bonification pour la liquidation de leur pension, qui permettrait d'anticiper leur départ à la retraite de cinq ans au plus, sans perte financière.

Il ne s'agit aucunement de créer d'éventuels avantages indus à certaines catégories d'agents mais d'accorder un dispositif rendu aujourd'hui nécessaire, car l'allongement de la durée de cotisation combinée à un âge de recrutement de plus en plus avancé conduira à rendre difficilement supportable la pénibilité et la dangerosité des missions d'exploitation. Les constats établis aujourd'hui montrent que la pénibilité et la dangerosité sont déjà à des niveaux élevés. Il est donc important d'agir pour préserver les agents concernés et leur permettre une retraite à l'abri de l'invalidité et avec la garantie d'une pension à taux plein.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Louis BORLOO



UNION INTERFEDERALE DES TRANSPORTS

J. Marie RECH
Secrétaire Général
Fédération Équipement Environnement

Montreuil, le 30 octobre 2008

Cher camarade,

Comme nous l'avons pointé dans notre première et rapide analyse des évolutions intervenues sur la loi Grenelle dans le débat à l'Assemblée Nationale (docs transmis le 27 octobre FD UIT, et Bureau UIT), une disposition majeure concerne particulièrement la Fédération de l'Équipement.

Il s'agit de l'adoption du principe d'une étude qui pourrait conduire au Transfert de la pleine propriété des installations fluviales du réseau magistral et rattaché à VNF.

Il nous faut agir à tous nos niveaux respectifs pour tenter de faire échec à cette intention et donc faire bouger le texte de loi dans la suite de la procédure parlementaire.

Pour cela, il nous faut associer action syndicale sur le territoire, travail d'interpellation des parlementaires (en 1^{er} lieu les Sénateurs), action dans le comité de suivi du Grenelle et aussi dans le cadre des auditions officielles de la CGT par les diverses commissions parlementaires.

Comme vous l'avez retenu à votre Secrétariat Fédéral, il est absolument nécessaire que nous construisions tout cela en cohérence, y compris le sens des sollicitations d'amendements que nous aurons à faire valoir.

Je vous propose de tenir une réunion entre les Fédérations qui pourrait y associer des syndicats concernés le :

Mardi 2 Décembre 2008
De 14h30 à 16h30
Salle Fédération des Syndicats Maritimes

A cette date, nous pourrions intégrer le niveau d'appropriation du sujet sur le terrain, le niveau et la forme d'initiatives qui ont pu y être prises.

L'examen du texte au Sénat débute le 6 janvier 2009, la commission préalable se réunit vers le 20 décembre. Nous serons dans le bon tempo.

Salutations syndicales fraternelles
Bon travail

D. GENESTE
Secrétaire Général



PETITION

IRCANTEC

Régime de retraite des agents non titulaires

Non à la baisse des pensions

Le gouvernement veut imposer une réforme qui programme, sur les dix années à venir, une baisse des pensions servies par l'IRCANTEC de 20 à 28 % selon les niveaux de rémunération.

Une telle dégradation est inacceptable.

Les études officielles réalisées à la demande des représentants du personnel montrent en effet :

1°/ que le régime ne court aucun risque de déficit avant 2020 ;

2°/ que, pour l'avenir, une augmentation modérée des cotisations suffirait à assurer les versements sur la base des droits actuels, **sans qu'il soit nécessaire de baisser le niveau des pensions.**

Nous protestons contre l'attitude du gouvernement qui fait du principe même de la baisse des pensions de l'IRCANTEC un objectif politique sans rapport avec les besoins réels de financement.

Nous nous opposons à une réforme qui contraindrait les agents à se tourner vers des systèmes supplémentaires privés par capitalisation, plus onéreux, inégalitaires et sans fiabilité.

Nous demandons que le décret officialisant cette régression soit abrogé et que les solutions défendues par les organisations syndicales majoritaires et leurs représentants au Conseil d'Administration de l'IRCANTEC soient mises en discussion.

Seules ces propositions sont à même de garantir pour l'avenir les niveaux actuels des pensions servies par l'IRCANTEC et d'apporter les améliorations indispensables.

Nom, prénom	Service	Signature



Déclaration de la CGT

Trajets domicile/travail

Le financement devient force de loi Il doit parvenir rapidement sur la fiche de paie

Le financement du trajet domicile travail devient force de loi. Il doit parvenir rapidement sur la fiche de paie

Les députés viennent de réintroduire le dispositif dans le texte du projet de loi de finance de la sécurité sociale. Ce nouvel épisode d'un feuilleton à rebondissement est le fruit du rapport de forces exercé depuis des mois, dont la CGT a été grandement partie prenante.

Il y a quelques jours quelques députés avaient retiré ce texte en commission, à l'encontre des conclusions de la négociation intervenue en septembre, méprisant les salariés et préférant, une fois de plus, répondre aux revendications du Medef. Aujourd'hui, l'Assemblée nationale a dû faire marche arrière. C'est une bonne chose qui montre qu'il est possible aux salariés d'obtenir des succès revendicatifs.

Il importe à présent que les sénateurs, bientôt à leur tour chargés d'examiner la loi, confirment cette disposition. Ils sont prévenus ! La CGT ne laissera pas défaire l'engagement pris en négociation par le gouvernement.

Pour la CGT, cette disposition reste encore insuffisante. Il faut obtenir la prise en charge totale des frais du trajet domicile-travail par l'employeur. Elle réitère sa demande de mise en place par Matignon d'un dispositif de travail avec les organisations syndicales pour aller en ce sens. Il devra intégrer le nécessaire progrès des transports collectifs et la perspective d'indemnisation obligatoire des salariés contraints à l'usage de leur véhicule individuel.

Dors et déjà, sous réserve d'adoption de la loi par le Sénat et de la parution rapide et conforme des décrets d'applications, 50% du coût du transport collectif doit être remboursé au salarié. La Négociation Annuelle Obligatoire doit intégrer la prise en charge par l'employeur des coûts d'usage du véhicule individuel en l'absence de solution de transport collectif. Cette dernière disposition n'est pas plafonnée à 200 euros dans la loi, la mobilisation et la négociation doivent et peuvent se fixer l'objectif d'une égalité de traitement.

C'est une raison de développer la présence syndicale dans toutes les entreprises qui en sont dépourvues !

La CGT sera vigilante pour que les employeurs ne reportent pas l'incidence du financement de ces mesures sur la fiscalité individuelle ou sur les ressources de la protection sociale des salariés.

Elle appelle les salariés à intervenir dans leur entreprise pour concrétiser la disposition dont nous venons ensemble de gagner le principe. Les organisations de la CGT, syndicats d'entreprises, unions locales, unions départementales... vont s'engager aux cotés des salariés pour que ce remboursement arrive rapidement sur la fiche de paie.

Montreuil le 31 octobre 2008